

*L'assurance-chômage*

et je crois que le ministre actuel les a haussées de façon appropriée, conformément à la loi, à environ un dollar par cent dollars. C'est, je crois, la cotisation des employés à l'heure actuelle, mais celle des employeurs est légèrement plus élevée.

Le député de Hamilton-Ouest devrait se rappeler que lors de l'étude en comité, nous avons adopté des dispositions pour le redressement de ce taux fondé sur une moyenne mobile triennale. Comme le coût de cette partie du programme relative au chômage variera très peu entre le néant et 4 p. 100, à moins que les taux de chômage ne fluctuent ou que les frais d'administration changent légèrement, nous pouvons presque prédire en toute certitude quelles seront ces cotisations pour une période quinquennale. Comme la population active augmente et que ces frais demeurent comparativement stables, il est évident que, tôt ou tard, les cotisations annuelles de l'employeur ainsi que celles de l'employé fléchiront.

**M. Alexander:** Voilà une autre prédiction.

**L'hon. M. Mackasey:** En outre, il n'y a pas de fonds. Les députés ne cessent d'utiliser ce mot. La loi ne se propose pas d'immobiliser, comme nous le faisons jadis, 500, 800 ou 900 millions de dollars. Lorsque les conservateurs prirent le pouvoir en 1958, il restait 980 millions de dollars dans la caisse; à leur départ, il en restait moins de 200 millions.

**M. Nielsen:** Et maintenant, la caisse est à sec.

**L'hon. M. Mackasey:** Il n'y a pas de fonds et il n'a jamais été censé y en avoir. Voilà précisément l'idée, et les députés n'ont pas encore compris, soit par stupidité, soit parce qu'ils ne veulent pas comprendre.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Mackasey:** Le point, c'est que la critique de l'opposition devrait savoir exactement pourquoi je soutiens que la loi ne stipule aucune obligation d'avoir une caisse. Le député de Hamilton-Ouest a oublié de le souligner. D'autre part, s'il y a un excédent attribuable à des cotisations employeurs-employés trop élevées, la loi stipule que le taux assigné aux employeurs et aux employés l'année suivante doit être modifié en conséquence. Il ne s'agit donc pas d'accumuler des réserves, ni de garder d'énormes excédents, ni d'accumuler d'énormes déficits d'une année à l'autre; mais d'adapter les cotisations des employeurs et des employés de façon à ce que les prestations soient disponibles pour un taux de chômage se situant entre zéro et 4 p. 100.

**L'hon. M. Lambert:** C'est de l'assistance sociale et non pas de l'assurance.

**L'hon. M. Mackasey:** Mon honorable collègue vient d'exprimer le fond de sa pensée: il est contre l'assistance sociale et contre les pauvres.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Mackasey:** Monsieur l'Orateur, je ne me laisserai pas distraire par des attaques contre les pauvres.

**Des voix:** Oh! oh!

**L'hon. M. Mackasey:** J'ai quelque chose à expliquer.

**L'hon. M. Lambert:** Allez-y donc!

**L'hon. M. Mackasey:** J'ai quelque chose à expliquer, et si vous voulez apprendre, vous n'avez qu'à écouter.

**Des voix:** Oh! oh!

**L'hon. M. Mackasey:** C'est le gouvernement qui assume les frais des prestations consenties lorsque le taux du chômage dépasse 4 p. 100: prolongation, indemnités de maladie et de maternité, assistance aux pêcheurs, etc. Cette disposition en particulier n'est pas autre chose qu'un engagement contracté par le gouvernement fédéral de prendre ces frais à sa charge car, en fin de compte, c'est à lui qu'il incombe de contenir le chômage dans des limites tolérables au Canada. Tout au moins, en tant que parti, nous avons eu le courage, malgré le taux élevé du chômage, de reconnaître nos obligations à l'égard des chômeurs et d'y faire face en créant ce qui, je le maintiens, est le régime d'assurance-chômage le plus progressiste du monde.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mackasey:** A titre d'illustration, envisageons un instant une entreprise commerciale. Il y a ici de nombreux hommes d'affaires, de nombreux économistes intègres et aussi, je l'espère, des gens à esprit ouvert, et ils écoutent. Si vous pouvez envisager une entreprise qui, lorsqu'elle vend ses produits, n'est pas payée comptant mais accumule des dettes actives, vous comprendrez à quoi devaient servir les 800 millions de dollars. Les cotisations d'employeurs et d'employés sont versées en même temps que les fonds destinés à l'impôt sur le revenu et au régime des pensions du Canada. Ces fonds sont transférés du ministre chargé de l'assurance-chômage au ministre du revenu, compétent en l'occurrence.

Les grandes entreprises font des paiements en bloc et la Commission d'assurance-chômage accumule les comptes à recevoir. La somme de 800 millions de dollars ne constitue qu'un prêt d'argent comptant pour aider la Commission à financer ses comptes à recevoir, y compris ceux de cet important débiteur qu'est le gouvernement du Canada. Les députés ont donc très mal compris le but de cette somme de 800 millions de dollars qui est de financer les comptes à recevoir, les revenus de la Commission et les prestations qu'elle verse chaque semaine en fonction des fluctuations régionales du chômage.

**L'hon. M. Stanfield:** Nous comprenons cela.

**L'hon. M. Mackasey:** L'expérience prouve cependant, monsieur l'Orateur, que cette somme ne suffit pas pour financer les comptes à recevoir qu'a accumulés la Commission d'assurance-chômage.

**M. Nielsen:** Pourquoi a-t-on fixé cette limite?

**L'hon. M. Mackasey:** Il vaudrait donc mieux supprimer cet article de la loi?

**M. Nielsen:** Pourquoi a-t-on fixé cette limite?

**L'hon. M. Mackasey:** Pourquoi? Probablement pour éviter d'avoir à prédire le taux de chômage au pays. Je vais être honnête. Cela devrait faire plaisir aux députés d'en face vu que depuis six semaines, comme aussi pendant la campagne électorale, ils essaient d'accéder au pouvoir en jouant les défenseurs des pauvres, mais ils n'y parviendront pas.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nowlan:** Nous le ferons en luttant contre vous; voilà ce que nous ferons.